

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet hangar stockage Payrol sur la commune principale de l'AIOT PAYROL 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL.

La référence de votre dossier est A-4-O6TNLEWF7 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 22/04/2024 à 18h00 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18820002600014**

Organisme : **CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE**

Fonction : **CONSEILLER BATIMENT**

## Personne morale

N° SIRET **80263219000012**

Raison sociale **GAEC DE PAYROL**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**LACEPEDE**

**82140 ST ANTONIN NOBLE VAL**

## Signataire

Qualité : **GERANT**

## Référent

Fonction : **CONSEILLER BATIMENT**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **hangar stockage Payrol**

### 4 - Localisation

## Localisation de l'installation

### PAYROL

#### 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL

X : 604176

Y : 6341599

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

### 5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

### 6 - Cessation d'activité

#### Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **14/05/2014**

Il s'agit d'une : **Cessation partielle de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Saint-Antonin-Noble-Val 82140 ( 000 , 0C , 2031 )**
- Parcelle 2 : **Saint-Antonin-Noble-Val 82140 ( 000 , 0C , 2032 )**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	D

## Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Le site reste en fonctionnement mais est maintenant soumis au RSD concernant les bovins allaitants. Il est cependant soumis à la nomenclature 1530 des ICPE**

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Le site reste en fonctionnement mais est maintenant soumis au RSD concernant les bovins allaitants. Il est cependant soumis à la nomenclature 1530 des ICPE**

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

**Le site reste en fonctionnement mais est maintenant soumis au RSD concernant les bovins allaitants. Il est cependant soumis à la nomenclature 1530 des ICPE**

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

**Le site reste en fonctionnement mais est maintenant soumis au RSD concernant les bovins allaitants. Il est cependant soumis à la nomenclature 1530 des ICPE**

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

**Le site reste en fonctionnement mais est maintenant soumis au RSD concernant les bovins allaitants. Il est cependant soumis à la nomenclature 1530 des ICPE**

## Engagement du déclarant

**Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme**